

Rapport du Trésorier de l'ICOMOS

J'ai le plaisir de présenter le rapport du Trésorier à l'Assemblée générale annuelle de l'ICOMOS.

Ce rapport revient sur l'audit et le rapport financier pour l'année précédente (janvier à décembre 2018), et indique plusieurs remarques sur la situation financière dont l'organisation fait l'expérience depuis le début de l'année 2019. Le rapport conclura sur la proposition de budget pour les années à venir 2020 – 2022.

1 AUDIT DE L'ANNEE ECOULEE ENTREPRIS PAR LA FIRME CommissaireAuxComptes.fr

Nous pouvons à nouveau nous réjouir de constater que les commissaires aux comptes n'ont pas de questions à signaler sur la présentation juste et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration sur la situation financière et les comptes annuels. Les états financiers annuels ont été distribués et adoptés par le Conseil d'administration lors de sa réunion de mars 2019. Ils doivent donc être ratifiés par l'Assemblée générale annuelle.

Le rapport d'audit fait référence à deux faits importants :

- La provision constituée de 2014 à 2017 pour couvrir la charge d'occupation des locaux est devenue sans objet pour l'exercice suite à la rédaction d'un bail applicable à compter du 01/01/2018, le paiement rétroactif des loyers et charges locatives n'étant pas requis. La reprise de provision de 215 000 euros a été enregistrée en résultat exceptionnel.
- Litige social : un licenciement a été contesté par le personnel concerné ; un contentieux prud'homal a été ouvert. Le risque de 81 000 euros a été entièrement provisionné.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat s'élève à 1 741 630,99 euros. Le résultat comptable net est un excédent de 172 586,53 euros avec une augmentation du fonds de roulement de plus de 430 000 euros.

Comme indiqué ci-dessus, cette augmentation résulte principalement d'un facteur exceptionnel (rappelons que l'ICOMOS est une organisation à but non lucratif) : la reprise des provisions pour charges locatives comptabilisées depuis notre déménagement à Charenton en 2014. Depuis plus de quatre ans, le montant de ces droits d'occupation n'avait pas été fixé par le Ministère de la Culture qui est propriétaire de nos locaux. Il a été jugé prudent de constituer des provisions pour le coût d'occupation estimé (loyer et charges locatives). Ce n'est qu'en 2018 que ce coût a été évalué pour 2018 et les années suivantes, et le ministère de la Culture nous a généreusement accordé une remise pour les années précédentes où nous avons occupé les locaux. Il en a résulté la reprise des provisions correspondantes, dont le montant cumulé s'élève à 215 000 euros.

Comités Nationaux : Nous notons une augmentation des cotisations versées par les Comités nationaux, ce qui est très apprécié et nous vous en remercions. (La contribution des Comités nationaux s'est élevée à 438 000 euros, contre 426 000 euros l'année précédente).

L'augmentation des charges de personnel (498 000 euros contre 434 000 euros en 2017) s'explique principalement par la compensation versée à un salarié licencié en mars 2018. (Voir aussi les remarques ci-dessus à cet égard). En ce qui concerne ce licenciement, une provision de 81 000 euros a également été constituée pour couvrir le risque éventuel d'une action en justice - qui a été intentée contre nous.

Au cours de l'année précédente, un certain nombre de subventions et de fonds spécifiques à des projets ont été reçus. Ceux-ci incluent :

Subventions reçues de la part de gouvernements :

Corée du sud = 39 090 euros – affectation : Etude sur l'art rupestre
Ministère de la culture autrichien = 19 938 euros – allocation : budget opérationnel de l'ICOMOS
Ministère de la culture français = 25 000 – allocation : budget opérationnel de l'ICOMOS
Région wallonne (Belgique) = 10 000 euros – allocation : budget opérationnel de l'ICOMOS

Subventions reçues de la part d'autres institutions:

ICOMOS Etats-Unis (US/ICOMOS) = 2 020 euros – alloué au budget opérationnel de l'ICOMOS
Fond Christensen = 79 167 euros – affectation : projet « Connecting Practice »

Subventions diverses = 6 497 euros

Ce montant a été affecté au projet « Reconstruction Provence » = 2 396 euros, à l'Atelier Moldavie = 1550 euros, et à une conférence lors d'un évènement sur le patrimoine = 2 551 euros.

Le montant total des subventions reçues pour l'année = 181 713 euros

Les subventions de fonctionnement reçues pour l'année financière 2018 s'élèvent à un total de 56 958 euros.

- Ministère de la culture autrichien = 19 938 euros
- Ministère de la culture français = 25 000 euros
- Région wallonne (Belgique) = 10 000 euros
- US/ICOMOS = 2 020 euros

(Il s'agit de subventions de fonctionnement qui ne sont soumises à aucune condition suspensive.)

Nous notons également le développement de projets et d'activités d'assistance aux Etats dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial, pour des biens déjà proposés pour inscription (consultation en aval) ou pour des biens pour lesquels un dossier d'inscription est en préparation (consultation en amont).

2 REMARQUES SUR L'ANNEE FINANCIERE EN COURS - 2019

À moins de circonstances imprévues de dernière minute, l'exercice devrait se terminer en équilibre ou en équilibre avec un léger excédent. Les principales modifications apportées au budget initial au cours de l'exercice sont présentées ci-dessous :

(Les dépenses supplémentaires sont principalement dues à des circonstances inévitables ou imprévues).

- Suite aux nombreux problèmes informatiques rencontrés au début de l'année, il a été nécessaire d'acheter et d'installer un nouveau serveur informatique (dépense non budgétée de 20 000 €).
- Le coût de l'amélioration de la base de données des membres ne sera que de 15 000 € - soit une économie de 5.000 € (par rapport au montant budgété de 20 000 €).
- Le Fonds Christensen a renouvelé son soutien pour une année supplémentaire de la phase III du projet « Connecting Practice » (revenu supplémentaire de 90 000 \$).
- Un nouveau projet a été lancé au cours de l'année avec le Centre de catégorie 2 de l'UNESCO de Bahreïn pour réaliser une étude sur les lacunes de la Liste du patrimoine mondial dans la région arabe (revenu supplémentaire de 15 000 euros).
- L'Atelier sur le patrimoine mondial (sélection et formation de nouveaux conseillers) a été décidé en mars et lancé en juillet pour un coût estimé à 35 000 euros sur deux ans. (Dépenses non budgétisées de 17 500 € sur 2 ans).
- Le montant des cotisations sera plus élevé (probablement de 20 000 €) que le budget (revenu supplémentaire).
- Le projet d'archivage n'a finalement pas été lancé en raison de contraintes de temps (économie de 5 000 €).

- Le ministère français de la Culture nous a accordé une subvention de 20 000 € (au lieu des 15 000 € attendus) (revenu supplémentaire de 5 000 €).

3 BUDGET TRIENNAL 2019-2021

Le budget soumis pour examen est une première estimation/ébauche. Le budget prévisionnel 2020 devra être affiné avant d'être soumis au Conseil d'administration en mars.

Les principales hypothèses pour les années 2020 et 2021 sont :

Augmentation des dépenses :

- Personnel : 1,5 % par an
- Informatique et internet : 2% par an
- Charges locatives : 1,5% par an

Augmentation des revenus :

- Cotisations des Comités : 2% par an

Les recettes/dépenses des activités statutaires du patrimoine mondial restent stables.